Conservatoire d'espaces naturels Auvergne

PLAN DE GESTION SIMPLIFIÉ

CAMP MILITAIRE DE BOURG-LASTIC (PUY-DE-DÔME)

SEPTEMBRE 2019

UNION EUROPÉENNE
L'EUROPE S'ENGAGE en région Auvergne-Rhône-Alpes avec le FEDER
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité
eau GRAND SUD-OUEST AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE
La Région Auvergne-Rhône-Alpes
MINISTÈRE DES ARMÉES Liberté Égalité Fraternité
PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES Liberté Égalité Fraternité

UN PROGRAMME DE GESTION POUR PRÉSERVER LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA BIODIVERSITÉ

LA BIODIVERSITÉ s'exprime à différentes échelles : populations, espèces, génome… Elle constitue un bien commun rendant de multiples services naturels pour l'Homme : ressources alimentaires, régulation climatique, épuration des eaux, fertilisation du sol ou encore bénéfices récréatifs.

LES CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS SONT DES PARTENAIRES INCONTOURNABLES pour préserver le patrimoine naturel régional. Leur statut associatif, leur neutralité, leur fonctionnement leurs donnent la possibilité de travailler avec de nombreux acteurs *(propriétaires, agriculteurs, chasseurs, pêcheurs…)* à différentes échelles *(communal, bassin versant, départemental, régional…)* et avec de multiples interlocuteurs *(entreprises, collectivités, services de l'Etat, particuliers…)*.

LA GESTION D'UN SITE EST UNE SOMME D'OPÉRATIONS EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ : libre évolution pour favoriser les forêts anciennes, débroussaillage pour la diversification des milieux, pose d'abreuvoirs pour préserver l'eau, mise en défens de zones sensibles mais aussi inventaires naturalistes et actions de sensibilisation. Pour pouvoir les réaliser, des demandes de subventions *(fonds européens, État…)* ou des financements dans le cadre de programmes publiques *(Natura 2000, Contrat Territorial)* sont nécessaires.

Le camp militaire de Bourg Lastic est le seul camp militaire en Auvergne. Situé dans les Combrailles à 800 mètres d'altitude, ses 820 hectares s'étendent sur trois communes *(Bourg-Lastic, Briffons, Lastic)*. Il est utilisé principalement par le 92ème Régiment d'Infanterie de Clermont-ferrand toute l'année.

Origine du projet

En septembre 2009, le Ministère de la Défense et la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels ont signé **une convention de partenariat écologique**. À la suite de cet accord national s'appuyant sur des expériences positives dans quelques enceintes militaires, **une convention a abouti en 2010 sur le camp de Bourg-Lastic après plusieurs années de négociation.** Elle devrait être renouvelée en 2020.

Objectif : mieux connaître le patrimoine naturel du camp, cerner les zones à enjeu naturel, proposer des actions de gestion.

Réserve de Corne

Zone tourbeuse de Corne

Malgré plusieurs tentatives d'intégration des actions dans des projets de financements nationaux *(Life, Fonds d'Intervention pour l'Environnement)*, aucune action de gestion n'a été menée depuis 2010. Néanmoins, **le CEN Auvergne a poursuivi au fil du temps** avec de faibles moyens **quelques inventaires** *(Azuré des mouillères, Moule perlière)*, **des cartographies plus fines** *(habitats naturels, cours d'eau)* et **donner quelques conseils lors de travaux programmés**. Un plan de gestion complexe a vu le jour en 2018 sur toutes les zones humides gérées dans les Combrailles et intégrant le site. La réalisation de ce document cadre ainsi que l'aboutissement de différentes politiques publiques *(Contrat territorial sur le Chavanon et ses affluents, site Natura 2000)* devraient permettre de voir émerger quelques actions pressenties.

Un site façonné par les activités militaires

Pour la création du camp, les acquisitions foncières et les expropriations ont lieu de 1885 à 1895 sur des espaces principalement agricoles *(landes, prairies)* de moyenne montagne. Comme la plupart des terrains militaires, les mutations agricoles *(agrandissement des parcelles, travaux de drainage, chaulage/ engrais...)*, industrielles, routières ont été évitées pendant 130 années faisant de ce site un vaste espace préservé.

Les enjeux environnementaux

Ruisseau de Cornes

Épaisseur de tourbe dans une tourbière du camp

Situé sur un plateau cristallin parsemé de lentilles marno-calcaires, **le camp est divisé en deux entités.** Celle focalisant les enjeux « eau et biodiversité » est située le plus à l'ouest sur près de 740 hectares.

Cette dernière est constituée d'**un réseau important de sources formant des zones humides,** départ de nombreux ruisseaux *(Corne, Malpeyre)*, débouchant dans les gorges du Chavanon (bassin de la Dordogne).

12 zones humides ont été identifiées constituant près de 100 hectares. Leur nombre, leur surface et leur bon état général font de ce site **le plus grand complexe de landes tourbeuses des Combrailles.**

Vallon rejoignant le ruisseau de Malpeyre

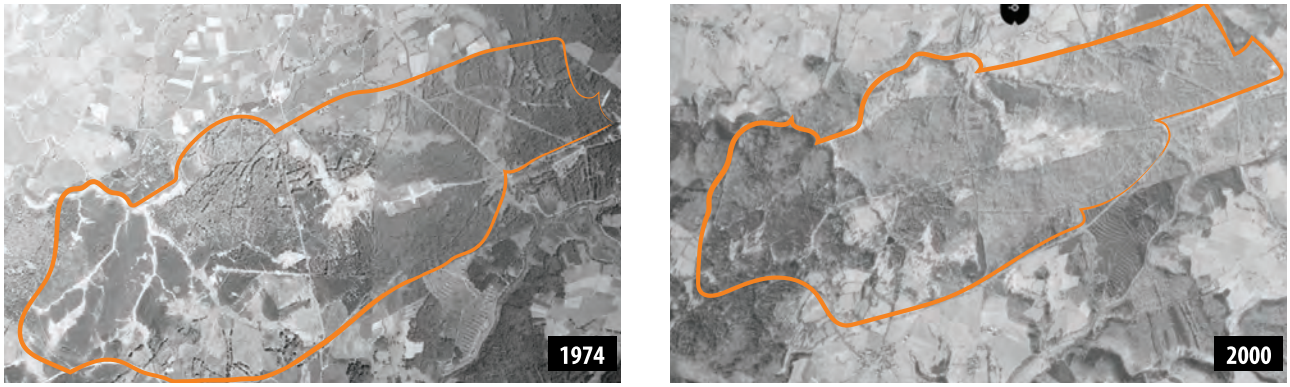

Le site était encore très entretenu après la seconde guerre mondiale avant de se boiser naturellement depuis les années 1970 jusqu'à aujourd'hui. (Photographies aériennes - IGN)

La biodiversité du camp

La faible implication de l'homme est marquée par **une forte naturalité *(85 % du camp)* avec une bonne représentation de bois de Hêtres, de Bouleaux, de Pins sylvestres et parfois d'anciennes haies** formant des alignements d'arbres remarquables. Autant de milieux naturels s'imbriquant avec les zones humides, favorables aux mammifères et aux oiseaux utilisant de grands territoires comme le Cerf élaphe, la Gélinotte des bois ou la Loutre d'Europe.

Ce sont sans conteste les landes tourbeuses de 12 hectares qui sont les vedettes du camp.

Drosera à feuilles rondes

Gentiane pneumonanthe

Dans la plupart des dépressions humides, la tourbe accumulée au fil des siècles favorise la végétation des tourbières. **Rossolis ou Drosera à feuilles rondes, Laiche blonde, Rhynchospore blanc sont les trois plantes les plus rares.** Il s'y côtoie aussi des espèces plus communes et plus fleuries comme la Narthécie ossifrage et la Gentiane pneumonanthe.

Narthécie ossifrage

Cerf élaphe

QUELQUES LACUNES...

Depuis 2001, ce sont 20 jours de terrain cumulés et réalisés uniquement en août qui ont pu établir un diagnostic. Les insectes (papillons, coléoptères, orthoptères) n'ont quasiment pas été inventoriés. La cartographie des milieux naturels s'est cantonnée aux zones humides. Ce n'est donc qu'une vision partielle de la biodiversité qui est connue. La prospection laisse présagée d'autres découvertes dans les landes à bruyères, les pelouses à nard, les hêtraies non prospectées.

Préserver les zones humides et les cours d'eau

Sur l'ensemble des milieux humides en bon état, **il s'agit de limiter tous travaux hydrauliques et activités agricoles susceptibles d'avoir un impact négatif sur la qualité de l'eau et la biodiversité** *(absence de drainage, de captage, de recalibrage, de pâturage)*. Pour ces espaces généralement peu utilisés, il est préconisé, la libre-évolution par non intervention sur les tourbières et les bois marécageux.

Spiranthe d'été, une orchidée à rechercher

LES PRINCIPAUX DE

Restaurer les zones humides et les cours d'eau dégradés

On distinguera trois niveaux de dégradation sur quelques zones humides du camp, à savoir :

1. **Des milieux humides ayant subi de gros travaux de drainage** *(une zone avec quatre kilomètres de fossés et un plan d'eau)* liés aux activités militaires, la restauration est complexe, coûteuse et difficile compte-tenu d'une utilisation importante de cette zone comme champ de tir. Quelques conseils peuvent être apportés aux utilisateurs.

Zone humide dégradée du camp

2. **Des milieux humides ayant subi quelques travaux et des plantations anciennes de conifères** *(une zone)*, la restauration est simple, possible mais coûteuse. La coupe des arbres, la pose de planches en bois sur les fossés sont les solutions techniques pour rehausser les niveaux d'eau.

Plantation dans le camp

Cette plantation d'environ 3 hectares assèche le milieu humide et constitue un risque incendie.

Evaluer les actions mises en place

Il est possible **d'évaluer les travaux entrepris** en suivant quelques indicateurs *(hauteur de nappe, niveau d'humidité du sol, peuplement odonates/amphibiens/flore)*.
Une étude sur le fonctionnement hydrologique des deux principales tourbières est également à prévoir.
Une veille naturaliste peut être prévue sur des groupes peu étudiés *(insectes, recherche de la Spiranthe d'été)*.
Une cartographie des habitats naturels est à compléter.

Exemple d'animation

OBJECTIFS GESTION

Valoriser les zones humides

Sur certains espaces naturels, une ouverture au public peut être envisagée. Compte-tenu du caractère particulier de ce site *(interdiction d'accès)*, il est préconisé l'organisation d'un événementiel exceptionnel d'une journée encadrée et en dehors des périodes de tir.

3 **Des milieux humides /cours d'eau pâturés *(trois zones)* subissent ponctuellement quelques problèmes de surpiétinement** des vaches *(sources, berges)*, la restauration est simple, peu coûteuse. L'apport de conseils auprès des agriculteurs, la pose d'abreuvoirs, de clôtures peuvent être des solutions. Quelques aménagements sur des cours d'eau *(digue)* peuvent être supprimés ou réadaptés.

Zone humide piétinée dans le camp

Exemples de seuils

La pose de seuils rehausse la nappe et relance la formation d'une tourbière.

www.cen-auvergne.fr

RESTONS CONNECTÉS !

@CENAuvergne

Ce document est une synthèse du plan de gestion :
Legrand R., 2018. Plan de gestion « marais des Combrailles (Puy-de-Dôme) ». Agence de l'Eau Adour Garonne, Autoroutes du Sud de la France, FEDER Régional Auvergne Rhône Alpes. 370 pages. CEN Auvergne – Riom

CONTACT :

Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne - Romain LEGRAND
Courriel : romain.legrand@cen-auvergne.fr - Tél. 04 73 63 26 02
17 avenue Jean-Jaurès - 63200 Mozac

Réalisation et crédits photos : CEN Auvergne
Synthèse réalisée grâce au soutien financier de :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

UNION EUROPÉENNE

L'EUROPE S'ENGAGE en région
Auvergne-Rhône-Alpes
avec le FEDER

L'opération de gestion et préservation de zones humides d'Auvergne sur le bassin Adour Garonne est co-financée par l'Union européenne dans le cadre du Feder

CHAVANON EN ACTION
Contrat territorial

Le Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne est membre du réseau : Conservatoires d'espaces naturels